RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration de la SCIC MOBILIB en date du 10 septembre 2026

« 18h55 : Résolution n°8 : Changement de siège social

Comme discuté lors de la réunion du 9 juillet dernier, le CA, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 20.4 des statuts, décide de transférer le siège social de la SCIC à compter de ce jour. Le siège social de la SCIC est donc transféré du 8 Grande Rue Nazareth à Toulouse (31000) au 1 Rue Jean Micoud à Toulouse (31500) et procède à la modification de l'article 5 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 5 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 1 rue Jean Micoud à Toulouse (31500)

Il peut être transféré en tout autre lieu du département de la Haute-Garonne par décision du conseil d'administration qui sera ratifiée par la plus prochaine assemblée et dans un autre département par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. »

Le CA donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Soumise au vote, cette résolution est adoptée par le CA et fera l'objet d'une ratification par la plus prochaine assemblée. »

Extrait certifié conforme par le Directeur Général, Alexandre JOUAVILLE

A Toulouse, le 10 sep [redacted]